



**Programme
2015 - 2016**

Club philatélique de Delémont et environs
Case postale 232
2800 Delémont 1

www.cpde.ch

Courriels :
Président : president@cpde.ch
Secrétaire : secretariat@cpde.ch

Numéro 11, avril 2015

Contenu

Merci à nos membres soutien	3
Le mot du Président - Transmettre	4
Avec nos juniors	6
Vrai ou faux ?	7
La Poste fédérale.....	11
Anciennes mesures et système métrique. Les débuts de la Poste fédérale	13
Programme d'activités 2015 – 2016.....	20



Merci à nos membres soutien

Auberge des Viviers, 2800 Delémont	Fiduciaire Juravenir SA, 2800 Delémont
Forster Philatélie, 2824 Vicques	Autocars Hertzseisen SA, 2855 Glovelier
Jubin Frères SA, combustibles, 2900 Porrentruy	La Page d'Encre, Librairie-papeterie, 2800 Delémont
Bâloise Assurance, Francis Comte, 2800 Delémont	Le Quotidien Jurassien, 2800 Delémont
Bijouterie Mertenat SA, 2800 Delémont	Menuiserie-ébénisterie Rihs, 2830 Courrendlin
BM conseil Sàrl, Jean-Baptiste Beuret 2852 Courtételle	Michel Becker, 2822 Courroux
Boulangerie Jubin, 2800 Delémont	Monsieur Yvan Stoquet, 2800 Delémont
Café de la Poste, 2855 Glovelier	Faivre Energie SA, 2800 Delémont
Garage Maurice Montavon SA, 2802 Develier	Banque Valiant, Amélie Rion, 2800 Delémont
Boucherie Paupe, 2822 Courroux	Automobiles Transjurane SA 2800 Delémont

Ils méritent votre confiance

The logo for Valiant, featuring the word "VALIANT" in a white, serif, all-caps font centered within a solid purple rectangular background.

VALIANT

Le mot du Président - Transmettre

Durant les onze années passées à la tête du club, mon objectif global a été celui de transmettre. Transmettre mes connaissances, mais aussi transmettre l'amitié à travers le club. C'est là aussi un aspect très important.

Les connaissances philatéliques qui étaient les miennes étaient bien minçottes en regard de l'abondance et de l'énormité de la matière qui constitue notre magnifique loisir. J'avais quelques expériences, notamment dans la façon de présenter une collection en concours. Grâce à mes connaissances en matière de marketing je savais qu'il était nécessaire de faire l'état des lieux afin de fixer des objectifs précis. Et surtout des mesures adéquates permettant de les atteindre. Car sans cela rien n'est possible. Le nerf de la guerre demeure bien entendu l'argent. Se donner les moyens tout en assurant une saine gestion sans mettre à mal les finances du club.

En 2004 nos moyens de maintenir la tête hors de l'eau étaient bien faibles. Nous n'avions que le reliquat de nos cotisations, c'est-à-dire environ un tiers de leur montant total. En effet, les deux autres étant dévolus à notre Fédération. Tout le comité a donc été d'accord de retrousser ses manches. Un membre d'alors, hélas bien trop tôt disparu, Denis Ritzenthaler, a eu l'idée d'organiser un loto. Joueur assidu, il connaissait parfaitement tous les rouages de l'organisation d'une telle manifestation. Dès 2005, quatre lotos se sont succédés avec succès. Cela permit au club de se doter des moyens de ses ambitions. Hélas, en 2008 Denis décédait des suites d'un AVC. Sans lui, il fallait trouver autre chose. Nous avons alors choisi de rechercher des membres soutien nous permettant de poursuivre l'objectif de transmettre. De permettre à notre section juniors de progresser et à nos membres d'acquérir les connaissances requises pour monter une collection et la présenter en concours.

Heureusement pour nous, et grâce aux résultats obtenus à travers toute la Suisse par nos membres et nos juniors, nous avons bénéficié de la générosité de nos membres soutien. Et celle de la LORO et de la Fondation Loisirs-Casino lors du centième anniversaire de notre Club fêté comme il se doit en 2011. Un chaleureux merci à tous !

Aujourd'hui, l'âge venant, et avec lui les bobos qui en découlent, j'ai décidé de remettre mon mandat à une force jeune. Doté de grandes qualités philatéliques et relationnelles, le Dr Roberto Lopez a bien voulu accepter ce mandat. Notre Assemblée générale l'a nommé par acclamation. De mon côté je vais encore poursuivre mes activités au sein de notre comité avec pour seul mandat celui d'assumer la fonction de caissier que j'exerce depuis 2011 déjà.

Du sang neuf, et peut-être de nouvelles idées ? Bon succès mon cher Roberto ! Merci d'avoir accepté ce mandat, ceci malgré tes lourds engagements professionnels. Tu pourras compter sur mon aide et celle de tout notre comité pour mener à bien ta tâche.

Amédée Roueche
Président

Pour collectionner de manière intelligente, adhérez au club

CPDE, case postale 232, 2800 Delémont

www.cpde.ch

Avec nos juniors

Amédée Roueche

Les résultats obtenus en compétition par le club sont flatteurs. Depuis plus de 10 ans nos membres se distinguent lors des expositions organisées par la Fédération des Sociétés philatéliques suisses (FSPS).

Lors de la dernière exposition officielle qui s'est déroulée en novembre à Saignelégier deux juniors de notre club se sont qualifiés pour poursuivre la compétition à l'échelon supérieur. Le jeune Quentin Clory a obtenu une médaille grand vermeil en réalisant le meilleur résultat de tous les candidats en lice. Alors que David Borer obtenait une médaille de vermeil. Bravo à ces jeunes gens et à leurs moniteurs qui ne ménagent pas leurs efforts ! Un chaleureux merci aussi à nos membres soutien car sans eux nous ne pourrions pas assurer la formation de la jeunesse.



Responsable de notre mouvement juniors, Marc-André Montavon ne cache pas sa satisfaction. A sa gauche David Borer de Bonfol et à sa droite Quentin Clory de Rossemaison lors de la proclamation des résultats (manque sur la photo Ronald Kurth adjoint du responsable).

Vrai ou faux ?

Roberto Lopez

Vrai ou faux ? De quoi s'agit-il ? Beaucoup de collectionneurs craignent de se lancer dans une collection classique par manque de connaissances des timbres suisses traditionnels. Ici nous parlons plus précisément des premiers timbres fédéraux : les Rayons. Et pourtant il y a de belles choses à faire.

Avant de se lancer dans une telle collection il faut absolument se documenter Catalogue spécial Zumstein, catalogues de ventes aux enchères, Internet, se procurer les livres qui traitent du sujet ou, plus simplement, les emprunter dans la bibliothèque de votre club. Et oui, notre club possède une petite bibliothèque bien fournie avec les ouvrages incontournables pour se lancer dans la philatélie classique. La liste de ces ouvrages peut être consultée sur le site du club www.cpde.ch sous l'onglet « *Documentation* ». Bien entendu, les réunions de votre club sont également un excellent moyen pour se former et se documenter. Comme l'est aussi notre site : www.cpde.ch

La réticence à collectionner ces émissions ne sont pas seulement les connaissances et les prix, aujourd'hui abordables, mais aussi le fait que des faussaires ont imité ces timbres. Ces faux perturbent le marché et même certains experts s'y sont laissés prendre. Vous avez donc la possibilité de vous former afin de devenir un spécialiste dans ce domaine et vous pouvez encore envoyez vos pièces à un expert reconnu par la Fédération, ce qui facilitera la revente de votre collection.

Pour tous ceux qui veulent acquérir des connaissances, nous vous proposons la lecture de cet article raison pour le choix du titre « vrai ou faux ? ». Dans un précédent article paru en 2014 dans la plaquette du club (plaquette numéro 10, avril 2014, pages 5 à 9) nous vous avons présenté Jean de Sperati, un parmi de nombreux faussaires ou plutôt un

artiste, car l'homme vendait ses œuvres en mentionnant qu'il s'agissait de faux.

Les types des rayons peuvent être aisément trouvés à l'aide des tableaux que vous trouverez dans l'ouvrage de Mirabaud ou dans le catalogue spécial de Zumstein de l'année 1924 (pourvu que vous ayez acquis un exemplaire avec les tableaux). Une fois le type trouvé, le tour est joué en ce qui concerne les **Rayons I bleus foncés**. Pour les **Rayons I bleu clairs** et **les Rayons II** vous arriverez à définir la pierre et l'emplacement sur la planche à l'aide des ouvrages mentionnées ci-dessous. Alors que pour les **Rayons III 15 Rp**, petits et grands chiffres ainsi que les **15 cts** vous pourrez déterminer l'emplacement sur la planche sur la planche d'impression.

Par ces quelques lignes nous voulons montrer comment éviter de payer cher un faux rayon et vous donner le goût de la collection dite classique.

Tout d'abord tournez la pièce afin de voir si le timbre est marqué en tant que faux par un expert. Vous pouvez également trouver la mention « Fac-similé », ou encore « Sperati reproduction ».



**Mention « FAC
SIMILE » sur le
verso**



**Mention « SPERATI
REPRODUCTION »**

La littérature spécialisée est absolument nécessaire comme mentionné plus haut. Cela vous permettra de définir le type d'origine. Ci-dessous six Rayons qui présentent tous le même type d'origine impossibles à classifier.



Les faussaires se concentraient très souvent sur la production et ne prenaient pas le soin d'imiter tous les types – tous présentent les mêmes arabesques ! François Fournier, notre compatriote, se considérant comme un créateur d'«objets d'art», produisait à grande échelle. Nous vous présentons ci-dessous un feuillet de 25 timbres

En sachant comment les **Rayons III** ont été imprimés vous vous rendrez compte qu'un tel feuillet ne peut pas exister. Souvenons-nous qu'il y a dix types pour les **Rayons III** qui sont disposés par cinq paires verticales. Ces 10 types furent reportés 18 fois sur la pierre pour avoir à la fin un feuillet de 180 timbres.

Si vous avez le moindre doute n'hésitez à demander à un copain du club de vous aider ou demandez une attestation auprès d'un



expert reconnu par la Fédération.

N'oublions pas que notre passion, la philatélie, nous procure des satisfactions nous permettant de voyager dans le temps et à travers le monde et d'acquérir des connaissances en matière d'imprimerie. N'hésitez pas de vous lancer dans un domaine passionnant !

Littérature :

- « **Die Briefmarken der Schweiz** », Spezial-Katalog, Zumstein; 1924.
- « **Die Schweizerischen Postmarken, 1843 – 1862** », P. Mirabaud et A. De Reuterskiöld; réimpression de 1993.
- « **Rayon I** », M. Colombi, W. Städeli, V. Streiff; 1971.
- « **Rayon II** », E. Müller, 1968.
- « **Rayon III – émission 15 Rp., grands chiffres** », R. Gees; 1970.
- « **Rayon III – émissions 15 Rp. et 15 cts, petits chiffres** », B. Geiser; 2004.
- « **Jean de Sperati, l'homme qui copiait les timbres** », Lucette Blanc-Girardet, Édition Pachaft, 2003 (ISBN 2951969104).

Articles de référence :

- « **Jean de Sperati – faussaire ou artiste ?** », Roberto Lopez, plaquette n° 10 du CPDE, avril 2014, p.5-9.
- « **Jean de Sperati, le faussaire qui défia les experts** », Georges Bartoli, dossier paru dans *Timbroscopie* n°115, juillet-août 1994, pages 50-55.
- « **Sperati : aujourd'hui, ses faux se collectionnent comme tels...** », *Timbroscopie* n°116, septembre 1994, pages 50-55.

Sites Internet :

- Faux timbre - Wikipédia ; fr.wikipedia.org/wiki/Faux_timbre
- Jean de Sperati - Wikipédia ; fr.wikipedia.org/wiki/Jean_de_Sperati
- François Fournier (faussaire) - Wikipédia ; [fr.wikipedia.org/wiki/François_Fournier_\(faussaire\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/François_Fournier_(faussaire))

Exposé :

- « **Le planchage des rayons** », Roberto Lopez, exposé du 26.01.2012 lors d'une réunion du CPDE.

La Poste fédérale

Amédée Roueche

La reprise de La Poste par la Confédération le 1^{er} janvier 1849 a été décidée presque sans opposition et ancrée dans la Constitution fédérale en 1848 sous l'article 33. Les inconvénients des Postes cantonales étaient trop évidents. Dès cette époque, sa mission était de transporter des voyageurs ainsi que des lettres, des colis et des fonds.

En 1849, la Poste a été divisée en onze arrondissements postaux. Chaque arrondissement postal avait sa propre direction qui dépendait à son tour de la direction générale de Berne. La création des arrondissements postaux s'est fortement basée sur les frontières linguistiques et cantonales et sur les anciennes régions des postes cantonales.

Il faut attendre le 1^{er} octobre 1849 pour que les tarifs postaux soient unifiés. Le 18 mai 1850 les premiers timbres fédéraux, Orts-Post / Poste locale, apparaissent et le 1^{er} octobre 1850 pour que les premiers timbres Rayon I et Rayon II soient mis en circulation.

On trouve encore du courrier taxé en ancienne monnaie (kreuzers) en 1851 ! Il faut bien reconnaître que la communication à cette époque n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui et que les habitudes étaient particulièrement tenaces dans les campagnes retirées. Celle de ne pas affranchir le courrier a été difficilement établie. Il faut attendre le 1^{er} juillet 1862 pour que la Poste surtaxe enfin le courrier non affranchi et, du même coup favoriser l'usage des timbres afin de rationaliser le travail de l'Administration postale



Pli expédié d'Albisbrunn, puis Ⓞ Hausen am Albis (ZH) 5 OCT. 1851, la lettre est encore taxée au départ dans l'ancienne monnaie cantonale, c.-à-d. en kreuzers. A son arrivée à Genève la poste taxe correctement ce pli provenant du 4^{ème} rayon tarifaire >40 lieues (> 192 km), 1^{er} échelon de poids < ½ loth (7,5g), tarif 20 cts suisses, soit 30 cts de Genève payés par le destinataire

1 kreuzer = 2,5 cts, 8 kreuzers = 20 cts. Le franc genevois était alors aligné sur le franc français et il valait 1,43 cts du franc suisse de 1850. Ce qui fait 28,6 cts arrondis à 30 cts de Genève. Il faut en effet attendre le 1^{er} janvier 1852 pour que le cours du franc suisse soit unifié sur tout le territoire de la Confédération.

Une lieue = 4,8 km

Visitez le site internet qui est régulièrement mis à jour par notre Webmaster.

Vous y trouverez des articles, les dates des enchères et notre programme

www.cpde.ch

Anciennes mesures et système métrique. Les débuts de la Poste fédérale

Amédée Roueche

Pour les philatélistes qui se lancent dans une collection dite «Suisse classique», il est important de savoir que le système métrique fut introduit tardivement dans notre pays.

Il faut attendre en effet 1876 (1.9.1876) pour que le système métrique soit totalement adopté et utilisé partout en Suisse. Les cantons romands étaient pour partie proche de la France où le système métrique avait été introduit en 1800 déjà. Il avait ensuite été supprimé lors de la Restauration en 1812 et réintroduit en 1830.



Le poinçon «A» indique que cette pièce a été frappée à Paris

La disparité des systèmes de mesures en vigueur dans les cantons suisses engendra bien des conflits et autres chamailleries. Entre la volonté de la Confédération de 1848 qui, d'une part cherchait à unifier les poids et mesures, et d'autre part, les cantons avec leurs systèmes particuliers qui pouvaient encore varier d'une ville à l'autre, il n'a pas été facile d'unifier monnaie et mesures.

Pour la poste, il est surtout question de mesures de distances et de poids. L'uniformité du franc suisse a été totalement réalisée en 1851, lorsque la convertibilité du franc genevois a été alignée sur celle du nouveau franc suisse. Le taux de change avec les pièces des cantons du Concordat était d'un nouveau franc suisse pour 7 batz anciens.

Faute d'ateliers suffisamment équipés et en raison de l'énorme volume monétaire à réaliser les premières pièces furent frappées à Paris, Strasbourg et Bruxelles en 1850 et 1851. Par la suite le Conseil fédéral dut se résoudre à autoriser la circulation de monnaies françaises, belges et des Etats italiens.

L'ancien atelier de la Monnaie cantonale bernoise devint l'atelier de la Monnaie fédérale. Il faut attendre 1857 pour que les premières pièces de monnaies sortent de cet atelier.

Le franc suisse représentait 100 centimes. Les Suisses alémaniques maintinrent le terme Rappen pour désigner les centimes, ce qui est encore le cas aujourd'hui, et qui demeure le seul vestige d'une époque révolue. Il ne faut pas oublier qu'alors chaque canton et parfois des évêchés battaient monnaie. Dont le nôtre.

La mesure de distance

Pour les adeptes de préphilatélie et de documents philatéliques de 1850 et jusqu'à 1876, la mesure pour calculer la distance d'un point à un autre était la lieue. En Suisse, une lieue valait 4,8 km, soit la distance qu'un piéton était censé parcourir en une heure. Des différences sensibles existent entre les pays de l'Europe d'alors. Beaucoup de collectionneurs, notamment les Suisses alémaniques utilisent plutôt la terminologie de « Wegstunde » (heure de marche) plutôt que lieue « Meile » en allemand. C'est le cas dans le *Catalogue spécial Zumstein 2000*, dans lequel on trouve toujours l'abréviation « Wegstd », et à côté la mention en km.

Les mesures de poids

La mesure de base était la livre française, soit 500 g. Elle était subdivisée en demi (1/2); quart (1/4); huitième (1/8^{ème}); seizième (1/16^{ème}) et trente-deuxième (32^{ème}).

Le 16^{ème} de livre était l'once qui valait 31,25 g; alors que le 32^{ème}, appelé du terme allemand Loth, valait 15,625 g. A travers toutes ces mesures, la Poste suisse a choisi pour unité de base le quart d'une once, ou le demi-Loth, soit 7,8125 g. Il faut attendre 1862 pour que l'on parle enfin de grammes.

De 1849 à fin 1851

Caractéristiques tarifaires :

- les rayons tarifaires sont exprimés en lieues
- un rayon local pour les localités importantes

- 4 rayons tarifaires : 1^{er} rayon jusqu'à 10 Wegstd = 48 km ; 2^{ème} rayon de 10 à 25 Wegstd = de 48 à 120 km ; 3^{ème} rayon de 25 à 40 Wegstd = de 120 à 192 km et d'un 4^{ème} rayon pour une distance supérieure à 40 Wegstd = soit plus de 192 km
- la mesure de distance est calculée par la route la plus courte

Cette dernière distance pouvait par exemple s'appliquer à un courrier envoyé de Lugano à destination de Porrentruy. Pour le philatéliste, il sera donc plus difficile de trouver un affranchissement pour les 3^{ème} et 4^{ème} rayons tarifaires que pour les deux premiers. De tels documents sont relativement rares et valent bien davantage que leur pesant d'or !



Pli d'Yverdon à Zurich, ☉ Yverdon 28 JUIN 51, 4^{ème} rayon tarifaire, le pli est affranchi 20 cts au moyen d'une paire de Rayon II annulés au moyen de la grille d'Yverdon. On remarque le chiffre 4 griffé en rouge qui signifie « 4^{ème} rayon tarifaire »

De 1852 au 30 juin 1862

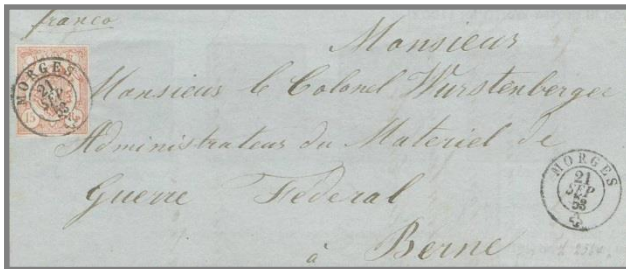
Les tarifs postaux sont fondamentalement modifiés. Il ne subsiste que 3 rayons tarifaires et le tarif local « grandes localités » est supprimé :

- suppression du rayon local dans les localités importantes ;
- plus que trois rayons tarifaires, 1^{er} rayon jusqu'à 2 Wegstd, soit 2 lieues, ou (9,6 km) ; 2^{ème} rayon de 2 à 10 lieues (9,6 km à 48 km) ; 3^{ème} rayon au-delà de 10 lieues ;
- les échelons de poids sont encore mentionnés en Loth ;
- le plus petit échelon de poids est toujours le demi-Loth ;
- la mesure de distance est toujours calculée par la route la plus courte ;



Pli de Wangen à Soleure ☉ Wangen au moyen du cachet vert, typique de ce bureau, gr 122, 22 AUG 53, le timbre Rayon I bleu clair est également annulé au moyen d'une grille fédérale de couleur verte, affranchi 5 cts, tarif pour le 1^{er} rayon tarifaire

Pli de Zofingue à Soleure ☉ ZOFINGEN MAI 1852 au moyen du grand cachet double cercle du gr. 120, affranchissement de 10 cts, Rayon II annulé au moyen d'une grille fédérale, tarif pour le 2^{ème} rayon tarifaire.



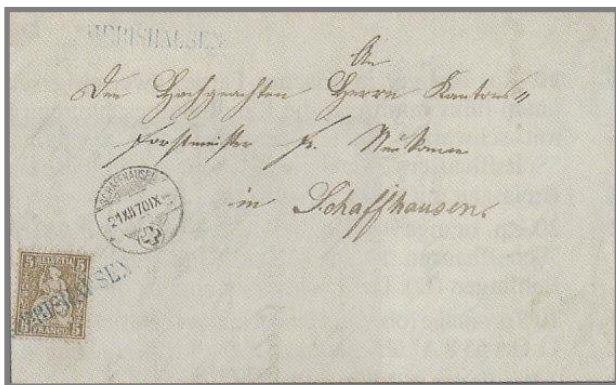
Pli de Morges à Berne ☉ Morges 21 SEP 53 au moyen du petit cachet double cercle du gr. 122, affranchi 15 cts avec le Rayon III n° 20, tarif pour le 3^{ème} rayon tarifaire.

Du 1^{er} juillet 1862 au 31 août 1871

Durant cette période, les grammes entrent dans le vocabulaire de la poste. En revanche on parle toujours de lieues pour désigner les distances. Comme on le verra l'administration des postes chercha à faire plus simple afin de calculer les distances en abolissant « par la route la plus courte ». Cette manière de calculer les rayons tarifaires était compliquée en raison des obstacles naturels. Les vallées parallèles n'étaient pas forcément reliées directement. Il fallait parfois parcourir des dizaines de lieues pour rejoindre 2 points qui étaient éloignés de quelques lieues à vol d'oiseau. **Pour la première fois depuis l'émission des timbres fédéraux, les lettres non affranchies sont frappées d'un tarif supérieur à celles qui sont correctement affranchies.**

Plus que 2 rayons tarifaires :

- un 1^{er} rayon, dit local, limité à 2 lieues ou Wegstunde, soit 9,8 km, mais en ligne droite et non plus par la route la plus courte ; et un 2^{ème} rayon pour le reste du pays.
- la mesure de poids exprimée en grammes était ≤ 10 gr, pour le premier échelon et de 10 à 150 gr pour le 2^{ème} échelon
- pour la première fois le port des lettres non affranchies à destination du rayon suisse passe à 15 cts au lieu de 10 cts pour les lettres du 1^{er} échelon de poids, et à 30 cts au lieu de 20 cts pour celles du 2^{ème} échelon de poids.



Pli de l'agence postale de Merishausen à Schaffhouse le timbre n° 30 Helvetia assise est ⊙ du cachet linéaire de Merishausen frappé en bleu gr 30, alors que le pli porte le cachet de Schaffhausen 21.XII.70 IX, tarif de 5 cts pour une lettre affranchie ≤ 10 g dans le rayon local (2 lieues)



Pli de Porrentruy à destination des Emibois, la lettre n'est pas affranchie, elle est donc taxée 15 cts par le cachet taxe de Porrentruy du gr 17 du Manuel des oblitérations suisses A&E, elle porte le cachet à date de Porrentruy 29 août 63, tarif pour une lettre non affranchie pour le 2^{ème} rayon (> de 2 lieues)

Du 1^{er} septembre 1871 au 30 août 1876

Les échelons de poids des lettres sont augmentés de manière significative, ce qui représente en fait une diminution de tarif :

- le 1^{er} échelon de poids pour les lettres passe à ≤ 15 g
- 2^{ème} échelon est appliqué pour les lettres de 15 à 250 g
- Toutes **les lettres non affranchies** voient leurs tarifs augmentés de 5 cts, soit pour le rayon local et 1^{er} échelon de poids 10 cts au lieu de 5 cts ; pour le 2^{ème} échelon de poids 15 cts au lieu de 10 cts ; pour le rayon extralocal (> de 2 lieues) il passe de 10 à 15 cts pour le 1^{er} échelon de poids, respectivement de 20 à 25 cts pour le deuxième. Pour celui-ci il s'agit d'une diminution de 5 cts par rapport au tarif de 1862 à 1871 ! Attention, de tels documents ne sont pas faciles à trouver, on les trouve parfois à prix dérisoires, faute de connaissances du vendeur.



Pli de Genève Ⓞ du 15.2.72 à destination de la ville, rayon local ≤ 2 lieues, bien que la lettre porte 2 fois le cachet "Officielle", ce courrier n'a pas été accepté comme tel, il a été taxé 10 cts, port pour courrier non affranchi, au moyen du cachet taxe de Genève, soit 5 cts de plus que le courrier affranchi

Sources :

- DHS, Dictionnaire historique de la Suisse
- Catalogue spécial Zumstein 2000
- Les Timbres-poste suisses, 1843-1862, A. de Reuterskiöld & Paul Mirabaud
- Encyclopédie Wikipédia

Prochaines expositions :

16-17 mai 2015 :	49 ^{ème} journée d'aérophilatélie à Fehraltdorf
26-29 novembre 15 :	Timbr@phil '15 (exposition nationale de rang II et III)
7-9 mai 2015 :	Bourse internationale à Essen
29-31 octobre 15 :	Bourse internationale à Sindelfingen

Programme d'activités 2015 – 2016

<u>Année 2015</u>	<u>Thèmes</u>	<u>Responsables</u>
29 janvier	Réunion mensuelle, soirée philatélique	Amédée Roueche
26 février	Réunion mensuelle, présentation « Comment choisir un thème de collection ? »	
13 mars	Assemblée générale	Comité
26 mars	Réunion mensuelle, soirée philatélique	Comité Roberto Lopez
26 avril	Bourse exposition	
28 mai	Réunion mensuelle, « Comment classer les timbres depuis le Rayons jusqu'au émissions avant 1907 (amenez votre matériel!) »	
25 juin	Réunion mensuelle, soirée philatélique	Bernard Lachat
Juillet-août	Relâche	
24 septembre	Réunion mensuelle, « Présentation de la bibliothèque »	
23 octobre	Soirée d'automne	Comité
29 octobre	Réunion mensuelle, soirée philatélique	Marc-André Montavon
26 novembre	Réunion mensuelle, « Une collection Pro Juventute »	
29 novembre	Sortie Timbr@phil'15, Bulle, expo de rangs II et III	Comité
Décembre	Relâche	
<u>Année 2016</u>		
28 janvier	Réunion mensuelle, soirée philatélique	Roberto Lopez
25 février	Réunion mensuelle, « Les variétés sur les Types Chiffre et Croix: quoi de neuf ? »	
18 mars	Assemblée générale	Comité
31 mars	Réunion mensuelle, soirée philatélique	Comité
24 avril	Bourse exposition	

Les réunions mensuelles ont lieu en principe le dernier jeudi du mois à 20 h précises au local, Café de la Poste à Glovelier,
Site Internet : www.cpde.ch

Forster - Briefmarkenauctionen

Rue des Mayettes 4, CH-2824 Vicques, Tel : 032 - 435 50 88 Fax : 032 - 435 50 87

Info@forsterphila.ch
www.forsterphila.ch
MwSt-Nr. CHE 108.475.844